

## Spécifications

Nom	Compte d'épargne Crelan Business
Type de produit	Compte d'épargne non-réglementé
Cible	Personnes morales exclusivement
Nombre	Illimité
Devise	EUR
Montant minimum	0 EUR
Ouverture	Tous les jours ouvrables
Date de début	Date de l'ouverture
Durée	Indéterminée
Liquidité	L'argent est disponible à tout moment. Un solde débiteur n'est pas autorisé.
Règlement	Le compte d'épargne Crelan Business est soumis au Règlement du compte d'épargne Crelan Business disponible en agence et sur <a href="http://www.crelan.be">www.crelan.be</a> .

## Rendement

Taux d'intérêt	<p>Le taux d'intérêt se compose d'un taux de base et d'une prime de fidélité. Le taux de base est calculé par jour et peut être modifié à tout moment.</p> <p>La prime de fidélité est acquise sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne pendant 12 mois suivant le versement. Le jour suivant l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 12 mois. Le taux de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 12 mois. Le taux de la prime de fidélité peut être modifié à tout moment. Les taux en vigueur sont disponibles dans les agences Crelan ou sur <a href="http://www.crelan.be">www.crelan.be</a>.</p>
Paiement des intérêts	<p>L'intérêt de base est payé une fois par an le 01/01 ou au moment de la clôture du compte.</p> <p>La prime de fidélité déjà acquise est versée le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 01/01, 01/04, 01/07 et 01/10 ou lors de la clôture du compte.</p>

## Score produit et profil de risque

### Score Produit Crelan



Plus défensif

Plus dynamique



Ce score produit propre à Crelan permet de comparer des produits d'épargne et de placement Crelan entre eux. Hormis la volatilité sur les marchés, il tient compte d'autres éléments comme par exemple la protection du capital, l'exposition à des devises étrangères, la solvabilité et la diversification des émetteurs. Le score est recalculé périodiquement et peut varier à la hausse ou à la baisse.

Pour déterminer ce score de risque il est tenu compte de la protection des dépôts qui est cependant limitée à 100.000 EUR par personne et par banque.

---

Frais d'ouverture	Pas de frais
Frais de clôture	Pas de frais
Frais de gestion	12 EUR par an
Extraits	Frais de port pour l'envoi par poste.

---

## Fiscalité

---

Généralités	Le traitement fiscal dépend de la législation belge et des circonstances individuelles du client.
Précompte mobilier	Les intérêts sont soumis dans leur totalité au précompte mobilier belge qui est actuellement de 30% (année de revenus 2018).
Echange d'informations	En application de la loi du 16 décembre 2015 (loi réglant la communication des renseignements relatifs aux comptes financiers, par les institutions financières belges et le SPF Finances, dans le cadre d'un échange automatique de renseignements au niveau international et à des fins fiscales), Crelan peut être contrainte d'échanger automatiquement certaines informations avec le SPF Finances belge ou avec le fisc américain (IRS). Les personnes concernées seront mises au courant de l'information qui a été fournie au SPF Finances ou à l'IRS.

---

## Disclaimer

La présente fiche produit contient uniquement des informations à des fins de marketing. Elle ne contient pas de conseils de placement ou de recherche en investissement, mais uniquement un résumé des caractéristiques du produit. Elle n'octroie pas de droits supplémentaires à la clientèle. Les informations de la présente fiche produit sont celles en vigueur à la date de sa rédaction, mais elles sont susceptibles d'évoluer après cette date. Le Règlement Général des Opérations bancaires est applicable au compte d'épargne Crelan Business. Ces informations peuvent être obtenues auprès des agences Crelan ou via le site [www.crelan.be](http://www.crelan.be). Les services financiers sont assurés par Crelan, Fédération d'établissements de crédit composée de la SA Crelan et de la SCRL CrelanCo. La présente fiche produit est soumise au droit belge et relève de la juridiction exclusive des tribunaux belges. Editeur responsable : SA Crelan, boulevard Sylvain Dupuis, 251, 1070 Bruxelles, Belgique. IBAN BE20 1039 9997 1856, TVA BE 0205 764 318 – RPM Bruxelles.